



# Commission Locale de l'Eau

Jeudi 20 janvier 2022, 14h00



# Ordre du jour



- 1. SAGE Baie de Lannion : bilan 2021 et programme 2022**
- 2. Suivi de la mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion : tableau de bord 2020-2021**
- 3. Continuité écologique et évolutions réglementaires : proposition de courrier en lien avec l'Assemblée Plénière des Présidents de CLE de Bretagne (APPCB)**
- 4. Problématique des métabolites de pesticide dans les eaux destinées à la consommation humaine : état des connaissances partagées**



# 1. SAGE BAIE DE LANNION : BILAN 2021 ET PROGRAMME 2022



## ANIMATION - COORDINATION

### Suivi administratif et financier

Organisation et animation des instances, réunions extérieurs

Accompagnement des porteurs de projet – mise en œuvre du SAGE

- compatibilité documents d'urbanisme
- Respect des règles du SAGE (protection ZH, nouveaux dispositifs d'assainissement individuel et carénage)

Gestion et valorisation de la base de données EAU et MILIEUX AQUATIQUES (cours d'eau – zones humides)

Suivi études et outils de communication/sensibilisation

Suivi mise en œuvre SAGE (tableau de bord)

# Bilan – réalisation programme 2021 du SAGE BL



Instances	date	Ordre du jour
Commission Locale de l'Eau	23 avril 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau</li> <li>• Inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion et rectification de l'inventaire des zones humides</li> <li>• Présentation des programmes d'action des bassins versants du Léguer, de la Lieue de Grève et du SAGE Baie de Lannion pour 2021</li> <li>• Demandes de dérogation à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides</li> <li>• Consultation du SDAGE Loire-Bretagne : calendrier</li> </ul>
	21 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027, le programme de mesures (PDM) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) soumis à la consultation des assemblées jusqu'au 1er juillet</li> <li>• Projet portant arrêté cadre de gestion de la ressource en eau en période de sécheresse dans le département des Côtes d'Armor et du projet d'arrêté portant sur la réglementation des usages de l'eau dans le Finistère</li> <li>• Demande de dérogation à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides</li> </ul>
InterCle SAGE BL ATG	21 mai 2021	Présentation du projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures
Bureau de la CLE	12 février 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappels - Orientations et objectifs fixés dans le SAGE Baie de Lannion</li> <li>• Inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE et préparation de l'avis soumis en CLE</li> <li>• Présentation des projets soumis à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides et préparation de l'avis soumis en CLE</li> <li>• Avis du Bureau de la CLE : « Dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement collectif des eaux usées de TREBEURDEN »</li> <li>• Actualités et questions diverses</li> </ul>
	15 mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis du Bureau de la CLE : « Dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement collectif des eaux usées de l'Ile Grande »</li> <li>• Proposition : modifications des règles de fonctionnement de la CLE</li> <li>• Actualités et questions diverses</li> </ul>
	12 avril 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suite des modifications apportées aux règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Baie de Lannion</li> <li>• Demande de dérogation à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides : chemins agricoles</li> <li>• Règlement PLUi Guingamp Paimpol Agglomération (projets de rédaction relatifs aux trames zones humides et éléments d'intérêt paysager ou écologique (bocage))</li> <li>• Actualités et questions diverses</li> </ul>
	4 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de dérogation à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides</li> <li>• Préparation de l'avis sur le projet de SDAGE LB 2022-2027 et son PDM</li> <li>• Actualités <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Projet de loi Climat et résilience - continuité écologique</i></li> <li><i>Problématique S-Métolachlore</i></li> <li><i>PROJET d'arrêté préfectoral portant arrêté cadre de gestion de la ressource en eau en période de sécheresse dans le département des Côtes-d'Armor</i></li> </ul> </li> </ul>
	30 août 2021	Dérogation à la règle du SAGE Baie de Lannion encadrant les projets en zones humides
	19 nov. 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation de la base de données « zones humides »</li> <li>• Programme 2022 – SAGE Baie de Lannion</li> <li>• Restauration de la continuité écologique : état d'avancement et évolution réglementaire</li> <li>• Actualités</li> </ul>

# Bilan – réalisation programme 2021 du SAGE BL



Structure organisatrice	Ordre du jour
AELB / Comité de bassin Loire-Bretagne	Présentation projet de SDAGE Loire-Bretagne
Préfet Maritime de l'Atlantique - Natura 2000	COFIL Natura 2000
APPCB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assemblées plénières</li> <li>• Bureau APPCB</li> <li>• <i>Groupe de travail - SAGE nord Costarmoricains – étude HMUC</i></li> </ul>
CRESEB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureau CRESEB</li> <li>• 10 ans du CRESEB</li> <li>• GT Eau et changement climatique</li> </ul>
DREAL/REGION/AELB	webinaires analyses HMUC
DDTM22	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COFIL PLAV départemental</li> <li>• Installation CGRE - arrêté cadre sécheresse</li> <li>• PPRi Louannec/Perros</li> </ul>
LTC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion annuelle communes baignades</li> <li>• Comité de pilotage du projet « Trames Vertes et Bleues »</li> </ul>
LTC – BV Léguer et Lieue de Grève	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restitution des résultats de l'étude sur les services écosystémiques rendus par le Léguer et les rivières sauvages</li> <li>• COFIL grande continuité Léguer</li> <li>• Comité de suivi BV Léguer</li> <li>• Échanges construction nouveaux programmes (PLAV, prog BV Léguer)</li> </ul>
Morlaix CO	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude faisabilité technico-économique STEP Guerlesquin</li> <li>• COFIL présentation des actions portées par le service GEMAPI (Contrat territorial, PLAV, Breizh Bocage)</li> </ul>
Guingamp Paimpol Agglomération	GEMAPI
PETR Pays de Guingamp	SCOT Pays de Guingamp
UCPIE	Échange campagne de sensibilisation des usagers du littoral



## ANIMATION - COORDINATION

### Suivi administratif et financier

Organisation et animation des instances, réunions extérieurs

Accompagnement des porteurs de projet – mise en œuvre du SAGE

- compatibilité documents d'urbanisme
- Respect des règles du SAGE (protection ZH, nouveaux dispositifs d'assainissement individuel et carénage)

Gestion et valorisation de la base de données EAU et MILIEUX AQUATIQUES (cours d'eau – zones humides)

Suivi études et outils de communication/sensibilisation

Suivi mise en œuvre SAGE (tableau de bord)

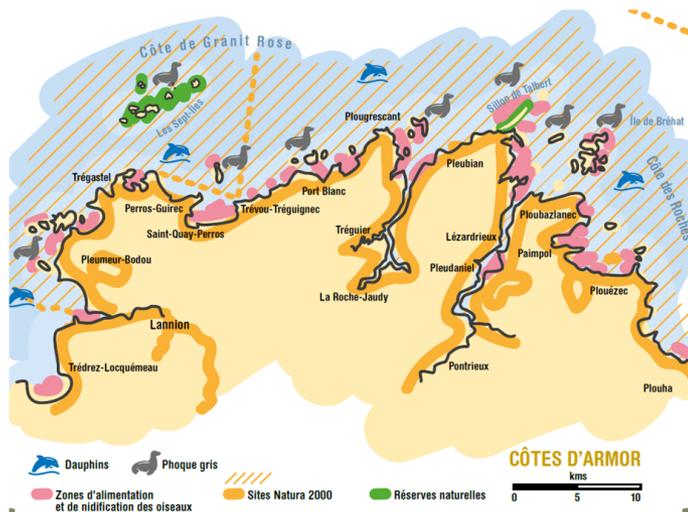
## COMMUNICATION

Bilan des actions de communication/sensibilisation/information réalisées depuis l'approbation du SAGE Baie de Lannion en juin 2018

> Commission thématique « communication » du 9 septembre 2021  
[https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2021/11/CR\\_Commission\\_COM\\_09092021\\_VF.pdf](https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2021/11/CR_Commission_COM_09092021_VF.pdf)

# Bilan 2021 – Propositions 2022

## COMMUNICATION



Projet réalisé en partenariat entre Guingamp Paimpol Agglomération (site Natura 2000 Trégor Goëlo et structure porteuse du SAGE « Argoat Trégor Goëlo ») et Lannion-Trégor Communauté (site Natura 2000 « Côte de granit rose – Sept-Iles », « Léguer ») et structure porteuse du SAGE Baie de Lannion)

Projet soutenu par l'Office Français de la Biodiversité



En 2021, deux médiateurs (LTC et GPA) ont sensibilisé les usagers de la mer en circulant sur le littoral de Plestin-les-Grèves à Plouha pendant 6 mois.

### Proposition 2022 :

Réaliser une nouvelle campagne de sensibilisation auprès des usagers du littoral

Diffusion auprès des communes

## 940 plaisanciers sensibilisés aux bons gestes



Delphine Blanchais et Thomas Louis (à gauche sur la photo) ont sensibilisé 940 personnes aux pratiques respectueuses de la mer.

Depuis mai, de Plestin-les-Grèves à Plouha, les médiateurs ont sensibilisé 940 personnes aux pratiques respectueuses de la mer. Avec 400 heures passées sur le terrain, ils ont réussi à convaincre 300 plaisanciers. Avec 400 heures passées sur le terrain, ils ont réussi à convaincre 300 d'un bateau, reste toujours un sujet sensible. Elle peut être source de pollution si elle n'est pas réalisée correctement.

**Restitution campagne 2021 le 15 octobre à Paimpol auprès des membres du COPIL, gestionnaires de port, associations de plaisanciers, centres nautiques, services de l'Etat**

[> Consulter le diaporama](#)

# Bilan 2021 – Propositions 2022

## COMMUNICATION

*Momo d'un chien, nemo d'un cheval, nemo d'un chenayaw!*

### LA PLAGE EST UNE ZONE SENSIBLE

*YECHEW-OH-SOHU*

**UN DACHENN GIZIDIK EO AN AOD, TAOLOMP PLED OUTI!**

**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
Une déjection humaine ou animale contient plusieurs millions de bactéries fécales !

**UNE SEULE DÉJECTION SUFFIT POUR DÉGRADER LA QUALITÉ SANITAIRE DE L'EAU DE BAINNAGE ET DES COQUILLAGES !**

**POUR LE CONFORT DE TOUS LES USAGERS DE LA PLAGE, RAMASSEZ LES DÉJECTIONS ET RESPECTEZ LES INTERDICTIONS, ELLES SONT LÀ POUR LA SANTÉ DE TOUS !**

+ d'infos : [WWW.SAGE-BAIE-LANNION.FR/OBSERVATOIRE-DE-LEAU](http://WWW.SAGE-BAIE-LANNION.FR/OBSERVATOIRE-DE-LEAU)

### HABITANTS DES BASSINS VERSANTS CÔTIERS DE PLESTIN-LES-GRÈVES À PERROS-GUIREC

## VOUS HABITEZ UN SITE SENSIBLE

**Parmi les sources de pollution identifiées, se trouvent FEUT-ÊTRE VOS EAUX USÉES !**

Il est donc primordial de veiller au bon fonctionnement de votre installation d'assainissement individuel ou de votre branchement au réseau d'assainissement collectif.

En effet, tout dysfonctionnement, même un de détail, qui a été effectué par un agent de Lannion-Trégor Communauté, peut générer un rejet polluant ou un débordement sur le réseau d'assainissement.

**Commentaire des sources de pollution pouvant affecter la qualité des eaux littorales :**

- Rejet d'eau usée dans les eaux pluviales
- Rejet d'eau usée ou d'hydrocarbures dans les puits ou zones de mouillage
- Rejet d'eau usée dans le milieu naturel
- Rejet d'eau usée ou d'hydrocarbures dans les puits ou zones de mouillage
- Vidange imprévue non collectée
- Dysfonctionnement de la station d'épuration
- Raccourcement ou défaut d'assainissement collectif
- Système d'assainissement non collectif défaillant
- Rassainement des eaux pluviales
- Rassainement des eaux pluviales

**À NOTER !**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Baie de Lannion, approuvé le 11 juin 2016, fixe les règles et le cadre de la préservation de la qualité de l'eau.

Dispositif 27  
Les assainissements non collectifs présentant un rejet direct au milieu doivent être réhabilités d'ici 2023.

Dispositif 28  
80% des mauvais branchements doivent être mis en conformité dans l'année suivant la modification de la non-conformité dans les zones prioritaires littorales.

En complément, le Code de la Santé Publique prévoit l'obligation de travaux au niveau des assainissements non collectifs présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement dans un délai de 4 ans ramené à 1 an dans le cadre d'une vente.

### LES POINTS DE VIGILANCE POUR UN BON FONCTIONNEMENT DE MON INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT

**EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**RAPPEL**  
De ne jamais aller au septier hygiénique dans les toilettes.

Les eaux collectées dans le réseau d'eau usées ne sont pas traitées ! Elles vont directement dans le cours d'eau ou les schistes à l'air ! Aucune pollution ne doit donc y être rejetée (normes des pesticides, eaux usées, produits de travaux...)

**EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Déclaration des eaux usées et des eaux pluviales

Il existe plusieurs systèmes d'assainissement autonomes. En cas de nouvelle construction, il faut veiller à isoler les eaux traitées dans le sol. Tout rejet supplémentaire (eaux usées non traitées, eau de terrain, eau de fosse, eau de pluie ou eaux pluviales) ou vers un cours d'eau, est interdit !

**POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR VÔTRE INSTALLATION**

Consultez votre compte-rendu de visite ou adressez-vous aux services de contrôle de Lannion-Trégor Communauté au 02 96 60 60 60

**POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA QUALITÉ DES EAUX DE VOTRE LITTORAL**

Rendez-vous à la rubrique Observatoire de l'eau sur le site du SAGE Baie de Lannion : [www.sage-baie-lannion.fr](http://www.sage-baie-lannion.fr)

**HABITANTS DES BASSINS VERSANTS CÔTIERS DE PLESTIN-LES-GRÈVES À PERROS-GUIREC**

## CONTRIBUONS À PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU !

*YECHEW-OH-SOHU*

**SIKOURIT GJAREZIN KALITE AN DOUR**

Veillez à la conformité de vos installations d'assainissement d'eau usées

### Proposition 2022 :

Faire vivre la campagne, élargir la diffusion, campagne de sensibilisation à développer en direction des campings caristes

# Bilan 2021 – Propositions 2022

## COMMUNICATION

### Tags éphémères – bombes à la craie

« ici commence la mer » / « ici commence la rivière » (en français et en breton)



### Proposition 2022 : Diffusion des pochoirs aux communes

Commune	période de prêt 2021	Informations complémentaires
Plouaret	07/06/2021	<a href="https://www.ouest-france.fr/bretagne/plouaret-22420/des-tags-urbains-pour-protger-la-riviere-f4af9824-e553-453b-9e66-1767fa15a069">https://www.ouest-france.fr/bretagne/plouaret-22420/des-tags-urbains-pour-protger-la-riviere-f4af9824-e553-453b-9e66-1767fa15a069</a>
Plougonver	01/08/2021	
Belle-Isle-en-Terre	11/08- 2/08	
Plestin les grèves	06/07/2021 au 15/09/2021	
Ploumiliau	07/07/2021-25/08	Finalment non réalisé - la commune a déjà se propres visuels
Tonquedec	09/07/2021	
Trégastel	04/08/21-	
Tréduder	11/08/2021	tags réalisés au niveau de deux avaloirs dans le bourg : à la mairie et à proximité du cimetière.
Ploulec'h	25/08/2021	
Trégrom	26/08/2021 au 29/09/2021	
Saint-Michel-en-Grève	06/07/2021 au 15/09/2021	
Saint-Michel-en-Grève	Permanence	

# Bilan 2021 – Propositions 2022

## COMMUNICATION

**2020** Création de deux affiches – partenariat OTC Côte de Granit Rose / forum du tourisme annulé en raison du COVID / distribution à minima via les offices du tourisme + réseaux sociaux

**2021** diffusion lors du forum du tourisme 1<sup>er</sup> juin 2021

### INFORMATION RELAYEE

[Article dans le JAPE n°47](#)

[Article dans le JAPE n°55](#)

[Article dans le T n°13 \(LTC\) et n°21 \(LTC\)](#)

Article dans la revue d'urbanisme diagonale (2020)

[Article sur le site internet www.sage-baie-lannion.fr](http://www.sage-baie-lannion.fr)

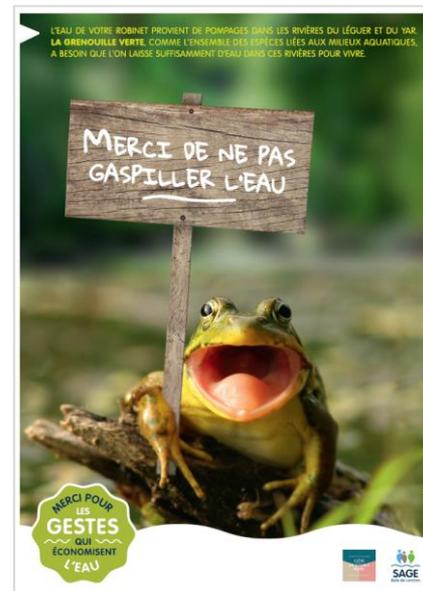
### Proposition 2022 :

Faire vivre la campagne, élargir la diffusion

- hébergeurs (camping)
- communes pour établissements scolaires et autres lieux publics
- Abris de bus

Participer au forum du tourisme

Création d'une vidéo – support sur l'origine de l'eau du robinet



Article dans le T de sept. 2020

La loutre a raison de manifester car si l'eau est indispensable à notre vie, elle l'est aussi aux espèces qui vivent en milieu humide et sa ressource n'est pas inépuisable. Alors cet été le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Baie de Lannion a alerté les hébergeurs et les touristes sur la provenance de l'eau et sur l'importance de maîtriser sa consommation. « Sur notre territoire, l'eau est prélevée essentiellement dans les cours d'eau et principalement à l'aval du Léguer », explique Lucie Chauvin, coordinatrice du SAGE Baie de Lannion. La campagne a été menée en partenariat avec l'office de tourisme de la Côte de granit rose et le Bassin versant Vallée du Léguer qui a missionné le CRIR\* et son camion « la Maison des économies d'eau » pour voyager à la rencontre des touristes. Si l'éte se termine, chacun doit rester vigilant pour que, cet automne, les cours d'eau soient à niveau et les animaux qui les peuplent bien portants.

\*Centre régional d'initiation à la rivière d'Eau et Rivières de Bretagne



## ANIMATION - COORDINATION

### Suivi administratif et financier

Organisation et animation des instances, réunions extérieurs

Accompagnement des porteurs de projet – mise en œuvre du SAGE

- compatibilité documents d'urbanisme
- Respect des règles du SAGE (protection ZH, nouveaux dispositifs d'assainissement individuel et carénage)

Gestion et valorisation de la base de données EAU et MILIEUX AQUATIQUES (cours d'eau – zones humides)

Suivi études et outils de communication/sensibilisation

Suivi mise en œuvre SAGE (tableau de bord)

## COMMUNICATION

Bilan des actions de communication/sensibilisation/information réalisées depuis l'approbation du SAGE Baie de Lannion en juin 2018

## ETUDES COMPLEMENTAIRES

ETUDE – Bilan besoins / ressources, dite HMUC

ETUDE – Suivi de la qualité des eaux

ETUDE – Reconquête de la qualité microbiologique des eaux littorales



## ETUDES COMPLEMENTAIRES

### ETUDE « EVALUATION DES BESOINS ET DES RESSOURCES EN EAU SUR LE PÉRIMÈTRE DU SAGE BAIE DE LANNION »

*Disposition 34 SAGE BL : mettre en place une étude bilan besoins/ressources*

**Objectifs de l'étude** Consolider et partager les éléments de connaissances nécessaires à l'élaboration d'une stratégie visant une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique

#### Calendrier prévisionnel

##### TRANCHE FERME - consolider un état des lieux hydrologique

**Juin 2021** : notification du marché

**30 juin 2021** : comité technique

**9 septembre 2021** : comité de pilotage de lancement

**Octobre / novembre 2021** : ateliers thématiques

- 14 octobre « économie maritime »
- 21 octobre « urbanisme » et « économie agricole »
- 22 octobre « milieux aquatiques », « eau potable et assainissement » et « économie industrielle »
- 9 novembre « tourisme »
- 15 novembre « économie agricole »
- Contact téléphonique SDIS

**Mars 2022** : comité technique

**Mars/avril 2022** : comité de pilotage – restitution tranche ferme

**TRANCHE CONDITIONNELLE - Analyse des enjeux actuels et futurs et détermination des éventuels secteurs en tension 2022-2023**

# Bilan 2021 – Propositions 2022



## ETUDES COMPLEMENTAIRES

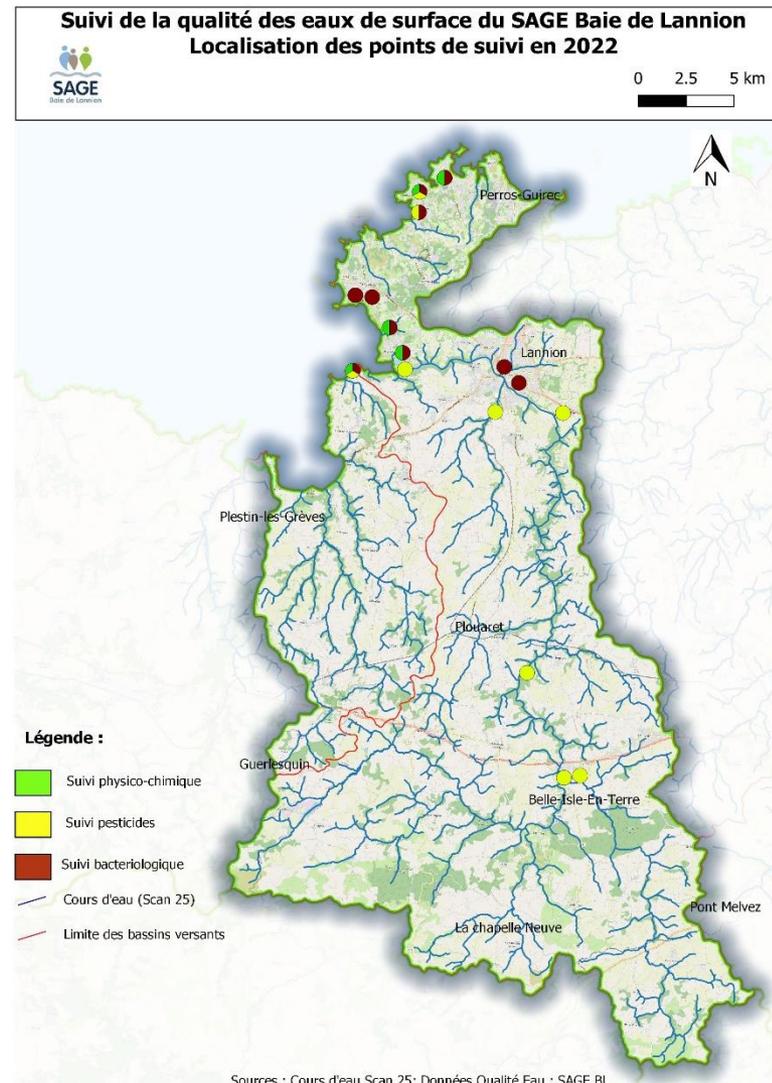
> Consulter les résultats des suivis de la qualité des eaux de surface, littorales et souterraines en cliquant sur l'image ci-dessous :



### Proposition 2022 : poursuite des suivis de la qualité eau (bactériophysico-chimique)

	NO3	Pt	E.COLI
SAMSON 04321013			
LANDRELLEC 04321030			
KERLAVOS 04321035			
CABOUTON 04321028			
PORS MABO 04321029			
COAT TREDREZ 04322041			
GOAS LAGORN			
ESTUAIRE LEGUER Beg Hent (8 fois)			
ESTUAIRE LEGUER stade d'eau vive (8 fois)			
ESTUAIRE LEGUER Pont de Viarme (8 fois)			

	méth multirésid LCMS-MS (2 à 80 molécules) Pesticides	Glyphosate, AMPA et glufosinate Pesticides
COAT TREDREZ 04322041		
LANDRELLEC 04321030		
YAUDET 04322040		
SAMSON 04321013		
MIN RAN 04173130		
LEGUER Traou Long 04172979		
LEGUER Keriell Pradig Glaz Moulin de Buhulien 04172125		
LEGUER BELLE-ISLE-EN-TERRE 04172580		
GUIC BELLE ISLE EN TERRE 04172890		



# Bilan 2021 – Propositions 2022

## ETUDES COMPLEMENTAIRES

### RECONQUÉRIR LA QUALITÉ MICROBIOLOGIQUE DES EAUX LITTORALES DES ZONES CONCHYLICOLES ET DES ZONES DE PÊCHE À PIED

*Orientation 9 : Identifier les sources de pollutions et y remédier\**

#### • Réalisation de diagnostics

- ✓ *suivi de la qualité des eaux*
- ✓ *analyse des pratiques agricoles*
- ✓ *analyse de la conformité des dispositifs d'assainissement*
- ✓ *état des lieux des exutoires des réseaux d'eaux pluviales, analyse de la qualité des eaux*
- ✓ *état des lieux des milieux aquatiques – analyse des perturbations hydromorphologiques*

#### • Identification des sources de pollutions

#### • Partage des connaissances

#### • Sensibilisation

**Restitution en commission thématique**

**le 1<sup>er</sup> octobre 2021**

**[=> Consulter le compte rendu](#)**

**Proposition 2022 :** Restitution des diagnostics aux communes de Pleumeur-Bodou et Trégastel et poursuite de l'animation auprès des différents acteurs pour la mise en œuvre des différents leviers d'actions identifiés

#### Historique :

**2017 :** démarrage des diagnostics sur les bassins versants du Kerdu et du Yaudet

**2018-2020 :** rencontre communes concernées – poursuite du diagnostic sur BV Yaudet et Kerdu (suivi qualité eau, état des dispositifs d'assainissement et identification des priorités pour la réalisation des contrôles, sensibilisation, diagnostics agricoles et suivi des préconisations) et enquêtes de terrain (observation rejets)

**2019-2020 :** démarrage diagnostic des données existantes et rencontre commune de Trébeurden (BV Pors Mabo et Cabouton)

**2020:** démarrage diagnostics sur les BV Landrellec, Tourouny et Bringuiller

**2021:** Poursuite des diagnostics sur les BV Landrellec, Tourouny et Bringuiller, Kerdu, Yaudet et Pors Mabo

# Bilan 2021 – Propositions 2022



## ETUDES COMPLEMENTAIRES

### Communes

Sensibilisation via bulletins municipaux/ site internet

Accompagnement des acteurs sur le terrain  
rôle facilitateur / police du maire

Coordination du projet, synthèse des données

Analyses de la qualité des eaux en différents points des BV + investigations terrain

Sensibilisation

### Prog bassins versants

État des lieux des milieux aquatiques  
Accompagnement Breizh bocage

### ARS/IFREMER

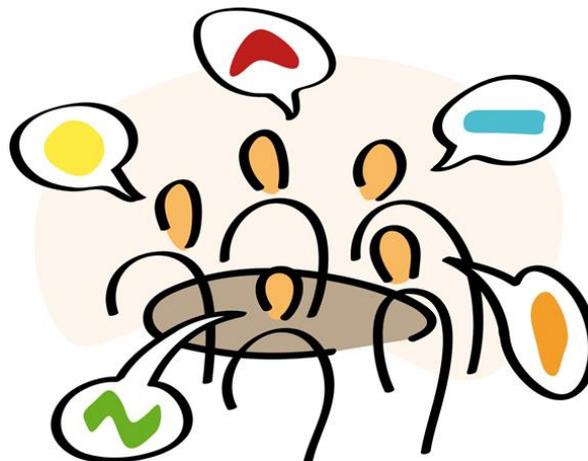
Suivi qualité ZC/PAP

### Lannion-Trégor Communauté

Contrôle les ANC et les branchements EU/EP

Sensibilisation et relance pour la mise en conformité

Mise en place d'un protocole d'alerte en cas de débordement d'eaux usées et programme de réhabilitation des systèmes d'AC



### Particuliers

Réhabilitation ANC et branchements

Changement de pratique/d'habitude

Acteurs économiques (*agriculteurs, conchyliculteurs, centre équestre*)

Changement de pratique/d'habitude

Aménagement des exploitations (gouttières, clôtures, gestion des eaux de ruissellement...)

### Chambre d'agriculture

Diagnostic exploitations agricoles

# Proposition Budget prévisionnel 2022



	<b>budget prévisionnel 2022 € TTC</b>
cellule d'animation et de coordination du SAGE	63 307,08
réceptions	1 000,00
site internet (hébergement)	1 200,00
frais de fonctionnement (15%)	9 496,06
<b>cellule d'animation et de coordination du SAGE</b>	
à partir d'un plan de communication et de sensibilisation - création support de sensibilisation (bulletins d'information, affiches, maquettes, panneaux), prestation agence de communication et ateliers pédagogiques	7 000,00
<b>communication</b>	
sensibilisation des usagers des espaces portuaires	10 000,00
étude acquisition données - analyse besoins/ressources en eau	90 000,00
analyses qualité eau (bactériologique, physico-chimique, pesticides)	8 074,80
<b>études complémentaires</b>	
cotisation APPCB	1 600,00
<b>COUT ESTIMATIF TOTAL (Euros)</b>	<b>191 677,94</b>

*Pour mémoire :  
BP 2021 209 505,55 € TTC*

# PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2022



	Cellule animation et coordination	Communication	Analyses qualité eau de surface	sensibilisation des usagers des espaces portuaires : saisonniers (diffusion des outils de sensibilisation, sensibilisation, évaluation de l'action)	Etude bilan besoins/ressources (volet M et C)	cotisation APPCB
Agence de l'eau Loire-Bretagne	70,00%	50,00%	50,00%		60%	
CD 22	10,00%		30,00%			
CR Bretagne		30,00%			20%	
OFB - campagne Eau la la				80,00%		
Autofinancement local (50% EPCI et 50% producteurs d'eau)	20,00%	20,00%	20,00%	20,00% (pas GPA car financement poste côté GPA)	20%	100,00%

dont :

## ***EPCI (INSEE 2018)***

***Lannion-Trégor Communauté***

***Guingamp Paimpol Agglomération***

***Morlaix Communauté***

## ***Producteurs EAU POTABLE (rapports PQS 2020)***

***Lannion-Trégor Communauté (prises d'eau Keriell, Lestrez, Pont ar Yar, Kergomar, Keranglas et Kertanguy)***

***Morlaix Communauté (prise d'eau Guic)***

***Guingamp Paimpol Agglomération (prises d'eau de Belle-Isle-en-Terre et de Louargat)***

***Syndicat mixte Goas Koll/ Traou Long***

	part autofinancement	part financement (pour Eau la la)
	40,24%	48,49%
	8,56%	0%
	1,21%	1,51%
	37,64%	39,8%
	2,35%	1,95%
	2,19%	0%
	7,81%	8,25%



## **2. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE BAIE DE LANNION : TABLEAU DE BORD 2020-2021**

# Tableau de bord 2020-2021



## Soumis pour avis

*Remarques/compléments attendus pour le  
25 février 2022*

[lucie.chauvin@lannion-tregor.com](mailto:lucie.chauvin@lannion-tregor.com)

Consultable à partir de ce lien : <https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2022/01/TABLEAU-DE-BORD-SAGE-BL-20-01-2022.pdf>

# Tableau de bord 2020-2021

## ENJEU 1 : Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales



### Analyse qualité eaux de surface

#### Nitrates

Concentrations Q90 inférieures norme DCE

Obj. BV Lieue de Grève : **atteint Yar, Roscoat, Kerdu - non atteint Quinquis, Traou Bigot**

#### Phosphore total

**Concentrations Q90 supérieures norme DCE** : Coat Tredrez, Traou Bigot, Landrellec, Kerlavos, amont Yar (aval Moulin Neuf) Min Ran

#### Ammonium

Concentrations Q90 inférieures norme DCE sur l'ensemble des cours d'eau analysés

#### Nitrites

Concentrations Q90 inférieures norme DCE sur l'ensemble des cours d'eau analysés

#### Produits phytosanitaires

**Concentrations supérieures aux obj. SAGE sur l'ensemble des cours d'eau analysés** : Guer, Guic, Léguer, Min Ran, Coat Tredrez, Yaudet, Samson, Landrellec, Yar, Quinquis

#### Bactériologie (E.coli)

**Concentrations supérieures aux obj. SAGE (>500 e.coli/100ml d'eau)** : estuaire Léguer, Coat Tredrez, Cabouton, Pors Mabo, Samson, Landrellec, Kerlavos, Traou Bigot, Kerdu, Yaudet, Roscoat, Quinquis, Yar

### Analyse qualité eaux littorales

Classement des eaux de baignade

Classement des zones conchylicoles

Recommandation zones de pêche à pied de loisir

Qualité des eaux du stade d'eau vive

**Classement baignade : Baie de la Vierge et An aod Vras**

**Zones PAP : Beg ar vorn, Petit Taureau, Bringuiller et Tourouny**

**Zones conchylicoles: banc du Guer en B (obj. SAGE classement A en 2023)**

### Analyse qualité eaux souterraines

#### Nitrates

Concentrations inf. 50 mg/l

#### Produits phytosanitaires

**Dépassements obj SAGE / analyses ARS prises d'eau souterraines** de Castel Mond, Keranglas, Pantou (ESA métolachlore, ESA metazachlore, atrazine déséthyl)

Consulter les résultats des analyses en cliquant sur cette image :



# Tableau de bord 2020-2021

## ENJEU 1 : Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales



Réseaux de suivi de la qualité des eaux

Schémas directeurs assainissement

Réhabilitation dispositifs d'assainissement collectif et individuel

Profils de baignade

Périmètres de protection de captage et schéma d'alerte

Diagnostics des sources de pollutions bactériologiques

Plans de lutte contre les algues (travail commun Douron/Lieue de Grève)

Programmes d'action bassins versants

Stratégie gestion des eaux pluviales

Coordination opérations dragages

Installations – carénage / gestion des eaux usées bateaux

Application des outils de protection et d'orientations d'aménagement (code de l'environnement, code rural, code de l'urbanisme, code général des collectivités territoriales, code forestier, BCAE7, règles du SAGE BL, documents d'urbanisme)

Outils de communication et de sensibilisation (divers acteurs)

# Tableau de bord 2020-2021

**ENJEU 2 : Anticiper pour assurer un équilibre global entre les ressources et les usages (eau potable, activités humaines, fonctions biologiques)**



## Débits des cours d'eau

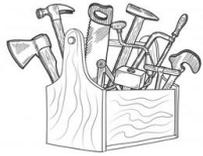
ANNEE	STATION	Nombre de jour inférieur au 10 <sup>e</sup> du module - débit réservé (< 0,615 m3/s)	PERIODE	Nombre de jour de franchissement du DCR (0,60 m3/s)
2011	Léguer à Pluzunet Module 6.15 m3/s	55	sept-oct-nov	35
2012		0		0
2013		0		0
2014		0		0
2015		0		0
2016		3	sept-octobre	2
2017		1	août	0
2018		1	septembre	1
2019		2	septembre	0
2020		0		0
2021		<i>Données disponibles jusqu'au 13/08/2021 sur HYDRO FRANCE</i>		

**Restrictions d'usage (arrêtés sécheresse, dérogations, ...)**

Aucune restriction d'usage en 2021

# Tableau de bord 2020-2021

## ENJEU 2 : Anticiper pour assurer un équilibre global entre les ressources et les usages (eau potable, activités humaines, fonctions biologiques)



**Etude bilan besoins/ressources – analyses HMUC**

**Schéma directeur eau potable**

**Diagnostic consommation d'eau dans les bâtiments publics**

**Stratégie gestion des eaux pluviales**

**Application des outils de protection et d'orientations d'aménagement (code de l'environnement, code rural, code de l'urbanisme, code général des collectivités territoriales, code forestier, BCAE7, règles du SAGE BL, documents d'urbanisme)**

**Programme d'actions visant la protection, la gestion, la restauration et la valorisation des espaces naturels aquatiques et littoraux (Natura 2000, programmes d'actions sur les bassins versants du légier et de la Lieue de Grève, plan continuité, ...)**

**Outils de communication et de sensibilisation (divers acteurs)**

# Tableau de bord 2020-2021

## ENJEU 3 : Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques



**Qualité biologique des milieux aquatiques**

Bon état ME de surface

Etat moyen ME estuaire du Léguer (indice poissons)

Etat médiocre ME littorale Baie de Lannion (prolifération ulves)

**Taux de fractionnement / taux d'étagement (restauration continuité écologique)**

**Inventaire des zones de propagations des espèces invasives**

**Inventaire des cours d'eau**

**Inventaire des zones humides**

*<https://www.sage-baie-lannion.fr/observatoire-de-leau/>*

**Inventaire du bocage (talus et/ou haie)**

*Réalisé pour le PLUi de GPA*

**Inventaire des têtes de BV**



## ENJEU 3 : Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques



**Etude bilan besoins/ressources – analyses HMUC**

**Programme d'actions visant la protection, la gestion, la restauration et la valorisation des espaces naturels aquatiques et littoraux (Natura 2000, programmes d'actions sur les bassins versants du légier et de la Lieue de Grève, plan continuité, ...)**

**Schéma directeur eau potable**

**Stratégie gestion des eaux pluviales**

**Application des outils de protection et d'orientations d'aménagement (code de l'environnement, code rural, code de l'urbanisme, code général des collectivités territoriales, code forestier, BCAE7, règles du SAGE BL, documents d'urbanisme)**

**Outils de communication et de sensibilisation (divers acteurs)**

# Tableau de bord 2020-2021

## ENJEU 4 : Mettre en œuvre des principes d'aménagement des espaces, en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques



### Etude bilan besoins/ressources – analyses HMUC

Programme d'actions visant la protection, la gestion, la restauration et la valorisation des espaces naturels aquatiques et littoraux (Natura 2000, programmes d'actions sur les bassins versants du légier et de la Lieue de Grève, plan continuité, ...)

### Stratégie gestion des eaux pluviales

Application des outils de protection et d'orientations d'aménagement (code de l'environnement, code rural, code de l'urbanisme, code général des collectivités territoriales, code forestier, BCAE7, règles du SAGE BL, documents d'urbanisme)

### Stratégie gestion des risques de submersion, d'érosion côtière et d'inondation (GEMAPI)

### Plans de prévention des risques (PPRI BIET/PPRI Perros-Louannec)

### Outils de communication et de sensibilisation (divers acteurs)

## ENJEU 5 : Assurer une gouvernance et une communication efficaces



**Système d'information – porter à connaissance**

<https://www.sage-baie-lannion.fr/observatoire-de-leau/>

**Evaluation mise en œuvre (tableau de bord) / Identification des leviers d'actions et ajustement de la programmation**

**Plan global de communication**

**Cohérence des politiques publiques liées à l'eau et aux milieux**

COFIL (étude, schéma)  
Réunion PPA (doc d'urbanisme)

**Collaboration interSAGE**

**SAGE ATG** : outils de communication / volet quantitatif de la ressource en eau / reconquête de la qualité des eaux littorales

**SAGE Léon-Trégor** : reconquête de la qualité de la masse d'eau littorale Baie de Lannion

**SAGE nord costarmoricains** : étude bilan besoins / ressources – analyses HMUC

**APPCB / SAGE bretons** : PLAV/pollution microbiologique/ protection des zones humides / Eau et Urbanisme/Etude bilan besoins-ressources / outils de communication / transfert données et échanges d'expériences

## ENJEU 5 : Assurer une gouvernance et une communication efficaces

### Outils de communication et de sensibilisation (divers acteurs)



### Thématiques traitées, diffusion à poursuivre :

- Informations sur les enjeux du SAGE aux élus (Guide du SAGE)
- Sensibilisation aux pollutions des eaux littorales
  - Pollutions microbiologiques
  - Pollutions macro et micro-polluants
- Sensibilisation des hébergeurs et des touristes aux économies d'eau et à la provenance de l'eau du robinet
- Communiquer et sensibiliser la population aux problématiques de gestion quantitative des cours d'eau en période d'étiage ou de sécheresse
- Sensibilisation aux rejets dans les réseaux d'eaux pluviales
- Sensibilisation visant la non-utilisation des produits phytosanitaires et biocides (collectivités/particuliers/agriculteurs)
- Sensibilisation aux espèces invasives
- Sensibilisation au cycle de l'eau et à la fonctionnalité des milieux aquatiques et du bocage
- Informations sur les plans de lutte contre les algues vertes
- Sensibilisation à la gestion des fossés de bord de route
- Sensibilisation/information à la gestion intégrée des eaux pluviales
- Attachement au territoire (Fête du Légier)
- Sensibilisation de la population concernée par les périmètres de protection des captages aux enjeux de préservation de la ressource et communication sur les mesures associées à ces périmètres

### Thématiques qui restent à traiter :

- Sensibilisation du grand public aux économies d'eau et à la provenance de l'eau du robinet
- Sensibilisation des propriétaires d'ouvrages sur la nécessité d'assurer un entretien permanent des dispositifs de franchissement
- Sensibilisation à la préservation et à la gestion des têtes de bassin versant



### **3. CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES : PROPOSITION DE COURRIER EN LIEN AVEC L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES PRÉSIDENTS DE CLE DE BRETAGNE (APPCB)**

# Continuité écologique et évolutions réglementaires



**PROPOSITION**

Lannion, le 20 janvier 2022

Monsieur le Directeur  
DREAL Centre Val de Loire  
5, avenue Buffon  
CS 96407  
45064 ORLEANS Cedex 2

N/Réf : ABD/SHUB/SL/LC/2022-CS-000  
Direction : Aménagement, Environnement et Economie Agricole  
Dossier suivi par : Lucie Chauvin  
Ligne directe : 02.96.05.60.57  
Courriel : lucie.chauvin@lannion-tregor.com

**Objet :** Evolutions réglementaires et restauration de la continuité écologique

Monsieur le Directeur,

Au nom des membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion, je vous faire part de l'incompréhension de suite à l'adoption de la loi Climat et Résilience le 22 août 2021 et à la modification apportée au 2° du 1 de l'article 214-17 du code de l'environnement qui réinterroge les possibilités de travaux d'arasement des ouvrages de cours d'eau.

Cette modification a des conséquences sur les projets engagés depuis de nombreuses années pour restaurer la continuité écologique sur nos cours d'eau qui accueillent une diversité d'espèces aquatiques dont des poissons migrateurs (Saumons Atlantique, Aloses, Lamproies marines, Anguilles européenne). La partie amont de la rivière du Léguer est d'ailleurs labellisée « Site Rivières sauvages » depuis 2017 en raison de sa richesse patrimoniale, de sa bonne qualité et de son bon fonctionnement hydro-morphologique. Mais cette labellisation reste fragile et est conditionnée, en particulier, à des actions de restauration de la continuité écologique.

L'intervention sur un ouvrage est le fruit d'une large concertation entre les propriétaires de moulins, les représentants de l'Etat, les élus, les experts et les techniciens rivières. La solution proposée est ainsi partagée et concilie les différents usages et les enjeux environnementaux.

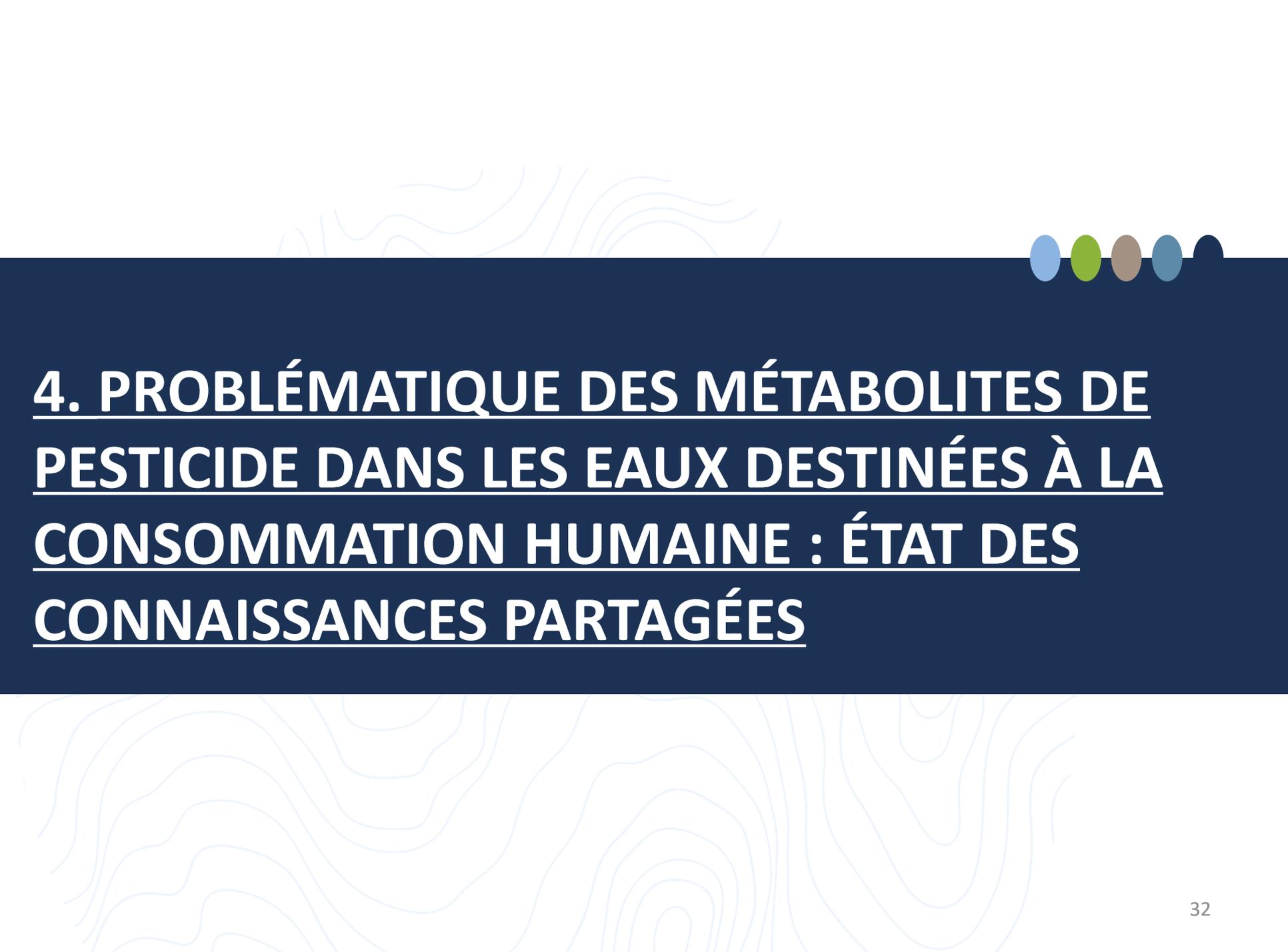
De manière générale, ces évolutions réglementaires ne vont pas favoriser l'émergence de nouveaux projets ambitieux sur des ouvrages pourtant prioritaires pour la restauration de la continuité écologique.

Lannion-Tregor Communauté // Lannion-Tregor Komuniezh  
1 rue Monge - CS10261 - 22 307 Lannion Cedex  
Tel : 02 96 05 09 00 - contact@sage-baie-lannion.fr



## Proposition de courrier consultable sur :

[https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2022/01/Proposition\\_courrier\\_Continuite-ecologique\\_CLE2002022\\_.pdf](https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2022/01/Proposition_courrier_Continuite-ecologique_CLE2002022_.pdf)



# 4. PROBLÉMATIQUE DES MÉTABOLITES DE PESTICIDE DANS LES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE : ÉTAT DES CONNAISSANCES PARTAGÉES

# Suivi qualité des eaux de surface et souterraines

Concentrations en pesticides supérieures aux objectifs fixés dans le SAGE à savoir ne pas dépasser :

- 0,1 µg/l pour une molécule de pesticide
- 0,5 µg/l pour l'ensemble des molécules de pesticides détectées

***Réseaux de suivi : ARS, BVVL, SAGEBL, CD22, AELB***

Analyse qualité eaux de surface

Produits phytosanitaires

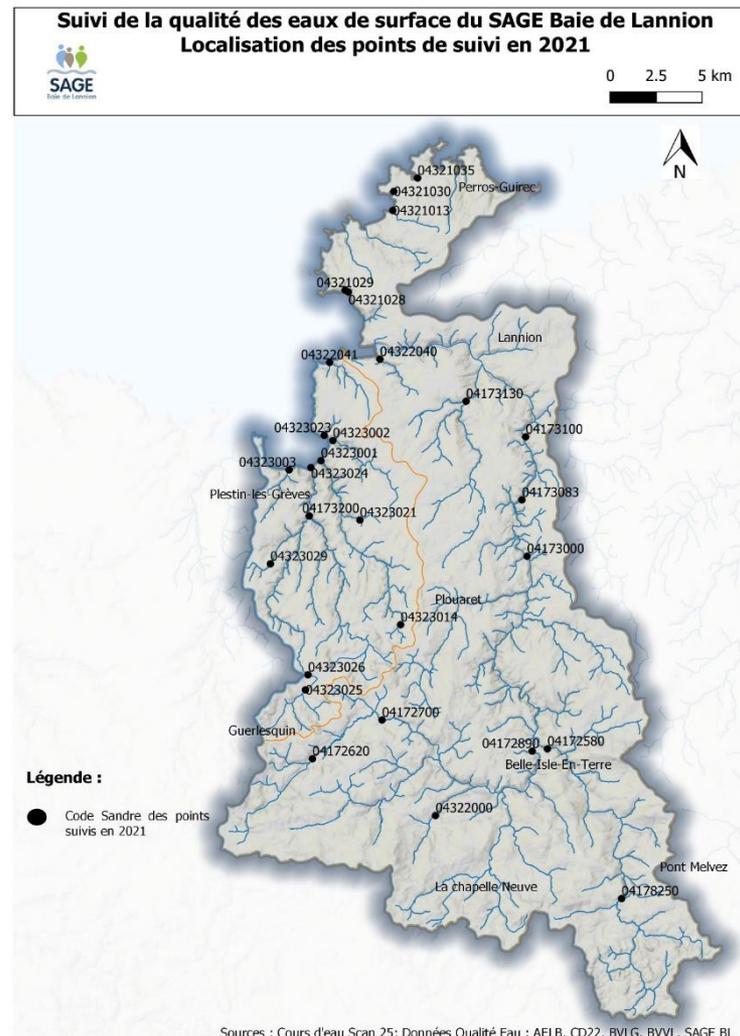
**Concentrations supérieures aux obj. SAGE sur l'ensemble des cours d'eau analysés : Guer, Guic, Léguer, Min Ran, Coat Tredrez, Yaudet, Samson, Yar, Quinquin**

Analyse qualité eaux souterraines

Produits phytosanitaires

**Dépassements obj SAGE / analyses ARS prises d'eau souterraines de Castel Mond, Keranglas, Pantou (ESA métolachlore, ESA metazachlore, atrazine déséthyl)**

> Consulter les résultats des suivis de la qualité des eaux de surface, littorales et souterraines en cliquant sur l'image ci-dessous :



=> **Metolachlore ESA – concentrations mesurées en 2021 entre 0,1 µg/l et 0,45 µg/l**

# ECHANGES

*Problématiques rencontrées par les producteurs d'eau –  
réponses apportées – réflexions*



# Assemblée Bretonne de l'Eau (ABE)

## Installation le 18 janvier 2022

Rassemble :

- Collège 1 (51.6 %) représentants du conseil régional, des conseils départementaux, des syndicats d'eau départementaux, des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, de structures porteuses de SAGE et des commissions locales de l'eau
- Collège 2 (24.2 %) représentants des acteurs socio-économiques.
- Collège 3 (24.2 %) représentants des usagers non professionnels et de la société civile.
- Experts associés (Etat et ses établissements publics appartiennent à ce groupe)

**Validation des mandats de travail confiés aux 2 commissions / inscriptions prochaines aux groupe de travail**

### COMMISSION FINANCEMENTS ET SOLIDARITES AUTOUR DE L'EAU

**Chantier 1 : les solidarités autour des milieux aquatiques**

**Chantier 2 : les financements et la solidarité financière autour de l'eau potable et de l'assainissement**

### COMMISSION RESSOURCE EN EAU, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Chantier n°1 - Acquisition et transfert de connaissances (usages et ressources, hydrogéologie, milieux, impacts du changement climatique)**

**Chantier n°2 - Expérimentation / déploiement d'actions concrètes d'économies d'eau**

**+**

**Chantier Mixte - Aménagement du territoire et solidarité autour de la ressource en eau**

# Rappel : Les métabolites de pesticides pertinents

Qu'est-ce qu'un métabolite pertinent dans les EDCH ?

\* Un métabolite de pesticide est dit « pertinent » pour les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH), dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il pourrait engendrer (lui-même ou ses produits de transformation) un risque sanitaire inacceptable pour le consommateur.

Qu'est-ce qu'un métabolite non pertinent ?

\* Un métabolite de pesticide est dit « non pertinent » pour les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH), dès lors qu'il a fait l'objet d'une évaluation de sa pertinence par l'ANSES n'ayant pas conduit à le classer comme pertinent

**Norme à respecter en 2020 : En attente du retour de l'ARS pour connaître le suivi sanitaire.**

\*Pesticides 0,1 ug/l pour chaque molécule et 0,5 ug/l sur la somme des pesticides.

\*Métabolites dits « **non-pertinents** » 0,9 ug/l pour chaque métabolite de pesticide.

\*Métabolites dits « **pertinents** » 0,1 ug/l pour chaque métabolite de pesticide.

Les métabolites pertinents et non pertinents étaient préalablement analysés dans le cadre d'études, ils ont été intégrés au contrôle sanitaire à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021. La liste des métabolites pertinents a évolué durant les derniers mois.

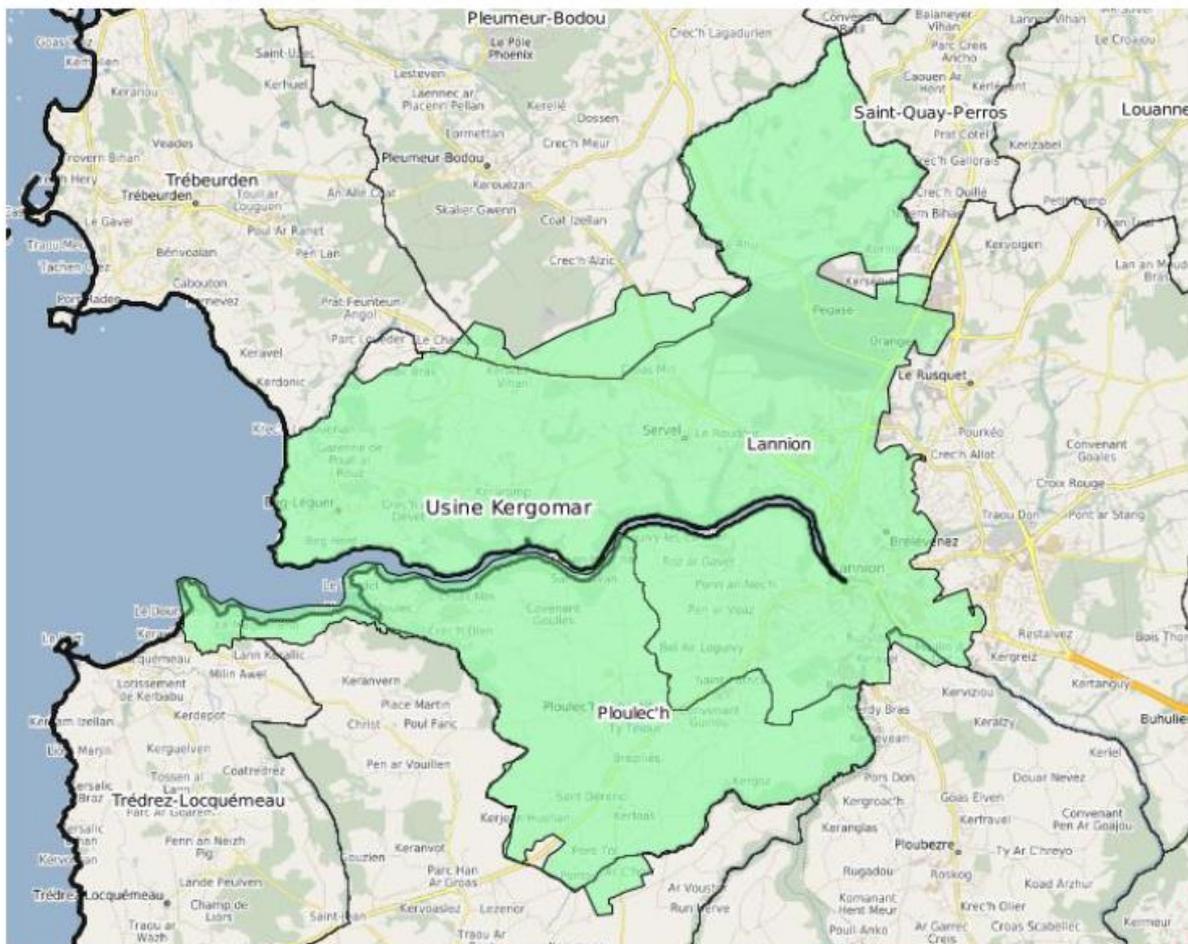
# Métabolites présents dans les eaux distribuées sur LTC

- Le seul métabolite pour lequel la limite de qualité de  $0,1\mu\text{g/L}$  a été dépassée dans les eaux distribuées sur notre territoire est le Métolachlore ESA, métabolite du S Métolachlore, désherbant pour maïs.
- Pour une molécule donnée, la  $V_{\text{max}}$  correspond à la concentration maximale d'un pesticide ou d'un métabolite dans l'EDCH à ne pas dépasser. Ces  $V_{\text{max}}$  ont une utilisation limitée dans le temps (9 ans) pendant laquelle des actions de remédiation doivent être mises en œuvre (amélioration de la qualité de l'eau de la ressource, mise en place de traitements pour l'EDCH, interconnexions...). Il est considéré que l'ingestion d'une eau contenant un pesticide ou un métabolite à une concentration inférieure à la  $V_{\text{max}}$  n'entraîne aucun effet néfaste pour la santé humaine.
- La valeur maximale enregistrée sur notre territoire sur 2019-2021 est inférieure à  $0,5\mu\text{g/L}$  (Métolachlore ESA). La  $V_{\text{max}}$  pour ce métabolite est de  $510\mu\text{g/L}$ .

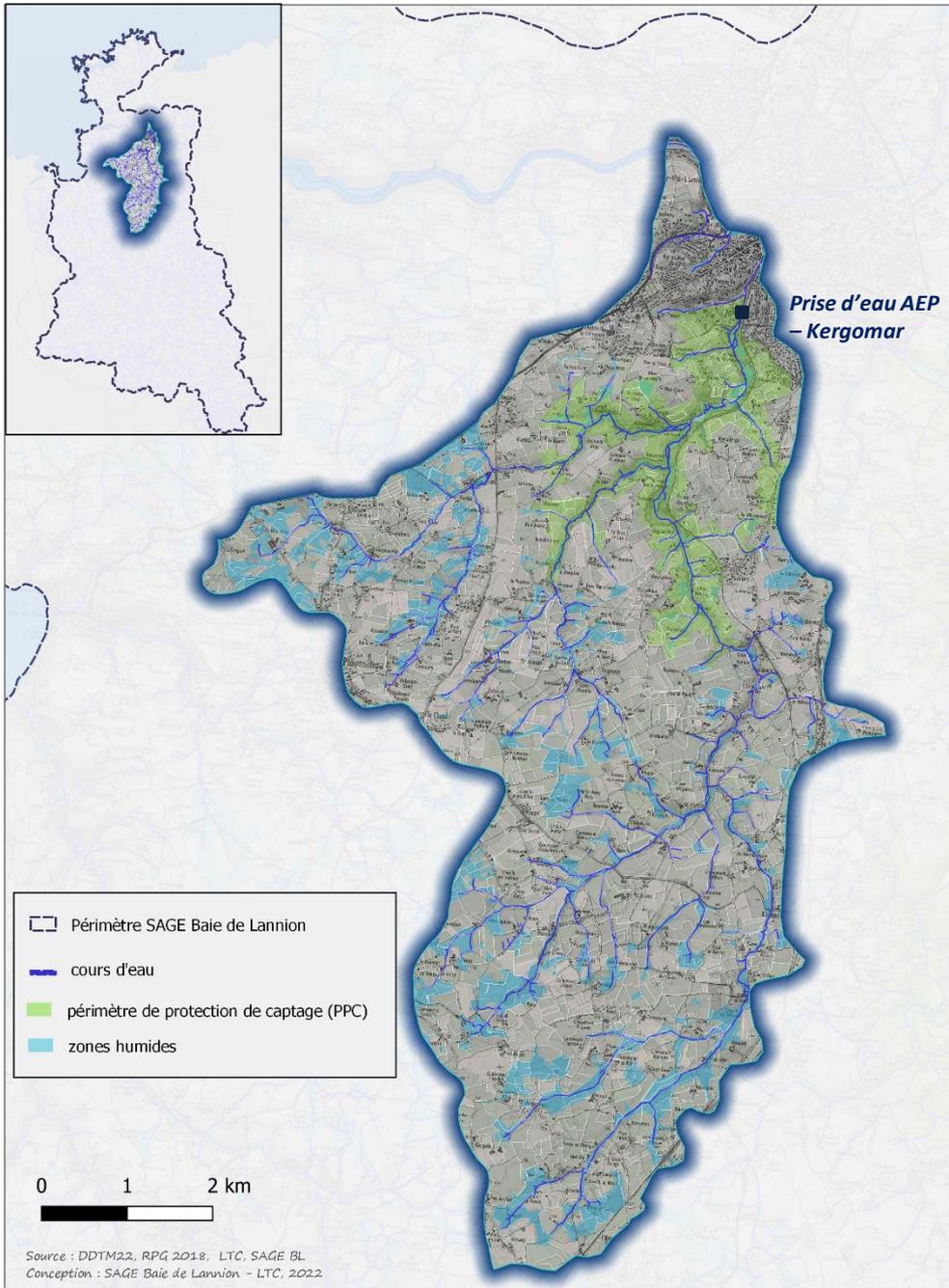
# Situation sur le territoire

- A ce jour, on retrouve l'ESA Métolachlore dans la quasi-totalité des eaux brutes, de surface ou de forage, du territoire.
- Les adaptations du traitement, telles que l'augmentation du taux d'injection de charbon actif ou un recours plus poussé à l'Ozone, ont permis de diminuer ponctuellement les concentrations d'ESA Métolachlore en eau traitée.
- Seul le traitement de l'UDI de Kergomar à Lannion, ne permet pas de respecter la limite de qualité de  $0,1\mu\text{g/L}$ . Il est donc nécessaire de déposer un dossier de demande de dérogation aux limites de qualité pour cette usine de production.
- D'une manière générale, l'ensemble des stations est à surveiller, il est possible que d'autres demandes de dérogation soient nécessaires dans un avenir proche.

# Secteur de distribution de l'eau traitée à Kergomar



## Sous-bassin versant du Min Ran



Surface sous bassin versant Min-Ran 4 733 ha

Environ 120 agriculteurs

65 % en surface agricole utile (SAU) soit 3 065 ha

## Le dossier de dérogation

- Une dérogation est valable pour une durée de 3 ans à compter de la date de notification de la non-conformité
- Un renouvellement de la dérogation est possible une fois pour la même durée, mais, a priori, plus difficile à obtenir.
- L'eau ainsi distribuée est dite conforme « par dérogation »

# Contenu du dossier de dérogation

- Le dossier de dérogation doit contenir des informations sur les éléments suivants:
  - Contexte
  - Description des unités de distribution
  - Modalités de suivi de la qualité de l'eau
  - Programme d'action mis en œuvre pour remédier à la situation
  - Informations de la population desservie sur la dérogation

# Programme d'action mis en œuvre pour remédier à la situation

- Sont détaillés dans le dossier:
  - Les différents essais réalisés sur le traitement sont décrits dans le dossier,
  - Les actions de reconquête de la qualité de l'eau (Accompagnement au développement de techniques alternatives, animation des mesures Agro-Environnementales, sensibilisation...)
  - Le projet de future usine de potabilisation de Lannion, dont la mise en service est prévue en 2027.

# Programme d'action mis en œuvre pour remédier à la situation

- Compte tenu des délais de mise en service de la nouvelle usine, une étude a d'ores et déjà été lancée pour envisager la mise en place d'un traitement d'affinage provisoire (location de cuves de charbon), par charbon actif, de manière à revenir à la conformité
- Les résultats de cette étude devraient être connus mi-2022 et permettront de statuer sur la pertinence d'une telle solution.

# Informations de la population desservie sur la dérogation

- La population est déjà informée des dépassements sur le paramètre ESA Métolachlore par l’affichage des résultats d’analyses en mairie et au siège de Lannion-Trégor Communauté.
- Par ailleurs ces éléments feront l’objet d’une information spécifique sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté dont la rubrique sera la suivante:

## Avis de dépassement de valeurs réglementaires:

- Dans son avis du 14 janvier 2021 l’ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail) a classé certains métabolites de pesticides, dont l’ESA Métolachlore, comme pertinents (au sens où il est pertinent de réaliser le suivi de leur concentration dans l’eau) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine. La limite de qualité est identique aux autres pesticides suivis dans le contrôle sanitaire de l’Agence Régionale de Santé, à savoir 0,1 µg/L (microgrammes/Litre).
- Ces métabolites sont pris en compte dans le contrôle sanitaire en Bretagne depuis le 1er avril 2021. La présence de ce résidu de pesticide (appelé métabolite) dans l’eau potable distribuée par des usines de Lannion (Kergomar) est actuellement supérieure à cette limite de qualité. Elle varie entre 0,1 et 0,5 µg/L sur notre territoire. Ce dépassement de seuil réglementaire existe sur la majorité du territoire national.
- La valeur sanitaire maximale est fixée par l’ANSES à 510 µg/L, l’ARS indique qu’il existerait des risques sanitaires liés à la consommation de l’eau au de la de ce seuil. Cette valeur est 5100 fois supérieure au nouveau seuil réglementaire de 0.1µg/L et plus de 1000 fois supérieure aux valeurs maximales mesurées sur notre territoire.

Compte tenu des valeurs actuelles sur l’eau distribuée par Lannion-Trégor Communauté sur une partie de Lannion et Ploulec’h, l’ARS indique qu’il n’y a pas de risque sanitaire lié à la consommation de l’eau distribuée et ne prescrit aucune restriction d’usage.

Nous prenons néanmoins toutes les dispositions nécessaires pour remédier à cette situation à court et long terme.

## Notre engagement se décline en trois mesures fortes :

- Prévention : en agissant pour la préservation de la ressource afin d’éradiquer à la source les molécules les plus à risque, en partenariat avec les gestionnaires de bassins versants et les acteurs locaux des secteurs agricoles et environnementaux.
- Investissement : Projet d’une nouvelle usine de traitement distribuant l’eau à Lannion et Ploulec’h capables de traiter ces résidus de pesticides + adaptation provisoire de la filière actuelle à Kergomar en ajoutant une étape de filtration sur charbon.
- Exploitation : Lorsque c’est possible, en modifiant les process d’exploitation afin d’abattre le taux du métabolite concerné sous le nouveau seuil réglementaire. Lannion-Trégor Communauté continuera de s’investir au quotidien pour une eau de qualité pour tous.



# Métabolites des pesticides

## Unité de Guerlesquin (Guic)

CLE Baie de Lannion

Du 20/01/2022, 14H



# Contexte

1 885 km de réseau

11 stations de production / 39 réservoirs

39 800 abonnés

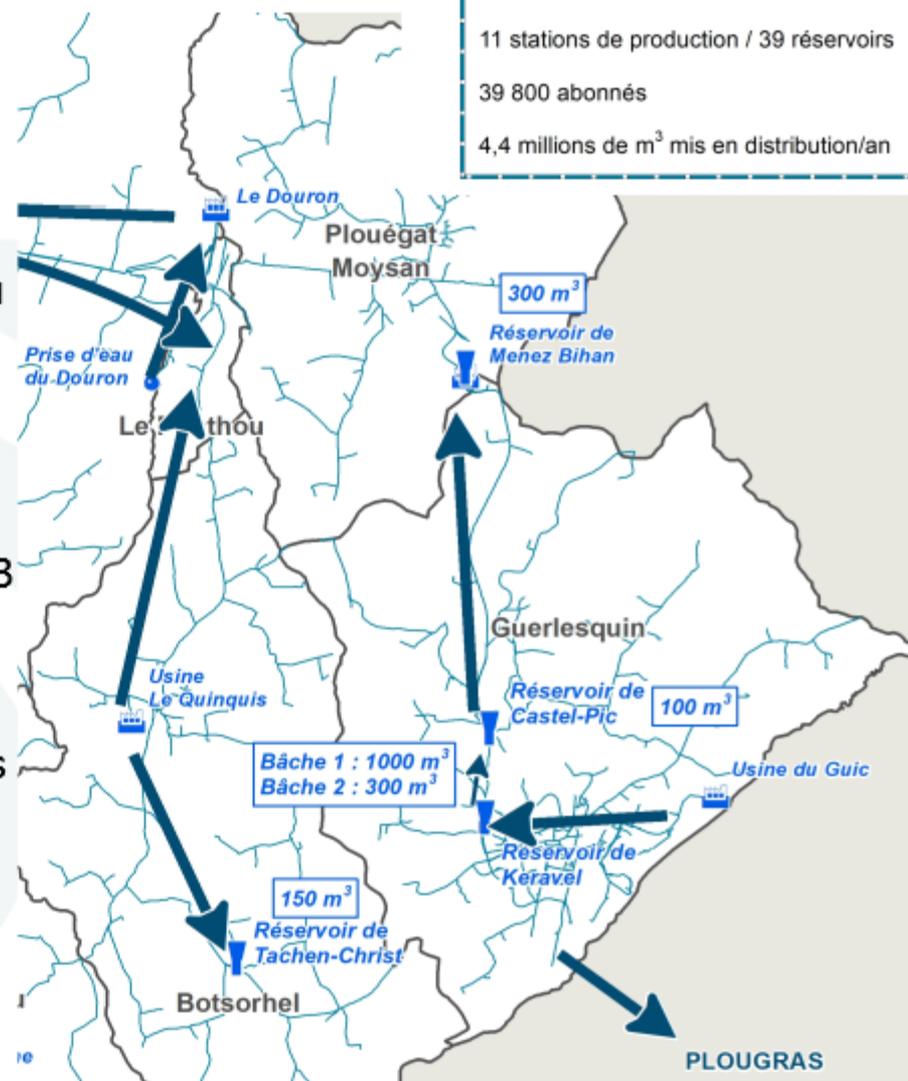
4,4 millions de m<sup>3</sup> mis en distribution/an

## Non conformité aux métabolites de pesticides de l'unité de distribution du Guic

- Production de 158 148 m<sup>3</sup> en 2020

- Distribution sur les communes de Guerlesquin et Plouégat Moysan (1133 abonnés, 89 638 m<sup>3</sup>)

- Valeurs de l'ESA métolachlore comprises entre 0,19 et 0,27 µg/l dans l'eau distribuée en 2021.



---

# Plan d'action prévisionnel

- 1) Arrêt de l'usine de Guerlesquin au 2<sup>ème</sup> semestre 2023 avec la mise en service de l'interconnexion avec le Syndicat de Traou Long.
- 2) Actions de reconquête de la qualité de l'eau brute à mener afin de réutiliser cette ressource d'ici 5 à 6 ans quand la nouvelle usine de production de Plouigneau sera en service.

<https://www.syngenta.fr/cultures/maïs/dossier-herbicide/article/herbicides-maïs-et-contaminations-eau>

# S-métolachlore : nouvelles conditions d'emploi

MAÏS 01.12.2021



**L'Anses fixe de nouvelles conditions d'emploi pour les herbicides grandes cultures à base de S-métolachlore\*. Conformément à une démarche de progrès déjà initiée, Syngenta France recommande des conditions d'emploi complémentaires.**



# MERCI DE VOTRE ATTENTION

[www.sage-baie-lannion.fr](http://www.sage-baie-lannion.fr)

Partenaires financeurs :

